

**MAIRIE DE DRAP**



DRAP, le 13 février 2026

## **PARTICIPATION AU CARNAVAL MUNICIPAL 2026**

Comme chaque année, la Commune de Drap organise son carnaval. Il aura lieu le Dimanche 8 mars 2026. L'opportunité est donnée aux commerces ambulants de participer aux festivités.

-Commerce de vente d'accessoires de festivités carnavalesques (de type masque – confettis – ballon gonflable – maquillage et friandises). Seront interdits les bombes à serpentin et tout objet pouvant servir de projectile.

Un seul commerce dénommé par type de vente sera retenu.

La vente de boissons, chaudes et froides ainsi que le snacking, sera uniquement vendue par l'association COMITE DES FETES DE DRAP de la Commune de Drap.

**Descriptif :**

**Date :** Dimanche 8 mars 2026

**Lieu :** Place Georges CLEMENCEAU à Drap

**Heure de présence :** de 11h30 à 17h30

**Tarif de l'occupation du domaine public - modalités :** Tarif de **10€** par stand – les commerçants procéderont au paiement de la redevance contre remise de l'arrêté de l'occupation temporaire du domaine public le jour de la manifestation. L'arrêté sera remis lors de l'installation après vérifications des données afférentes aux commerces préalablement transmises à Monsieur le Maire et doit être présenté lors du contrôle des forces de l'ordre représentées par La Gendarmerie de La Trinité et de la Police du Maire représentée par les ASVP de la Commune de Drap. Monsieur le Maire interdit toute vente d'alcool lors de la manifestation.

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Date d'ouverture des candidatures :**

**Vendredi 13 février 2026 – 10 h 00**

Les candidats devront adresser à l'attention de Monsieur le Maire par mail [mairie@ville-drap.fr](mailto:mairie@ville-drap.fr), les documents complets afférents à leur activité (N° registre KBIS – Police d'assurance en cours de validité – Enregistrement du commerce à la Chambre des Métiers – Copie la carte d'identité en cours de validité – copie du permis de conduire – liste détaillée des produits et services qui seront mises à la vente).

**Date de clôture des candidatures :**

**Vendredi 27 Février – 10 h 00**

**Affichage de l'information** du 13 février à 10 h 00 au 27 février 2026 jusqu'à 10h00 :

-Site de la ville de Drap – [www.ville-drap.fr](http://www.ville-drap.fr)

-Portes de la Mairie – Place Georges CLEMENCEAU – 06340 Drap

**Information de la décision du choix du commerçant :**

Vendredi 27 février 2026 – 10h00. Le prestataire sera alors informé par téléphone de la retenue de sa candidature suivie par une lettre adressée en RAR le vendredi 27 février au lieu de domiciliation de la société.

**Cadre Juridique :**

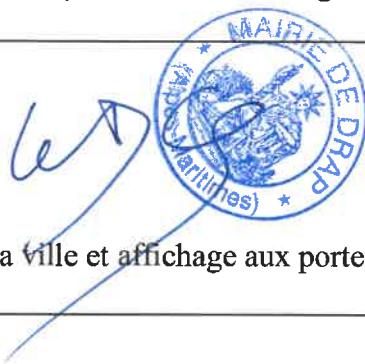
Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22, L2212.1 et L2212.2,

Vu le Code de la Route notamment les articles R 411-5 et R.411-8,

Vu la loi N°82-2013 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi N°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements, des Régions et de l'Etat,

Date et Signature :

Direction Générale des Services :



Bon pour diffusion sur le site de la ville et affichage aux portes de la mairie dès le 13 février 2026